

Liberté d'expression : les députés de la majorité ont tous voté la criminalisation de propos privés !

écrit par Christine Tasin | 11 mars 2024





Avec la case "Infractions à caractère raciste ou antisémite (PPL)" qui s'enrichit de mois en mois, il est clair qu'on court ventre à terre vers une interdiction de critiquer non seulement les gens mais bientôt ce sera l'idéologie.

Comme en pays musulman, ils vont interdire toute critique de l'islam au motif que ce serait discriminant pour les musulmans. Pareil pour le "genre", "l'écologie" etc. On y va à grands pas ! Que dis-je ? On y court, au "Meilleur des mondes"...

On avait déjà tout un arsenal juridique et législatif pour interdire et empêcher les propos publics considérés comme discriminants, même s'ils sont vrais. Cela ne suffisait pas.

Non, cela ne suffisait pas, il pouvait encore arriver que, avec des amis, des copains, le boucher, les joueurs de tarot, certains se laissent aller à des propos ambigus, soit parce qu'ils pensaient ce qu'ils disaient (et pourquoi ne pourrait-on pas penser et dire ce que l'on veut, fût-ce scandaleux, à charge pour autrui d'argumenter et démontrer ?) soit par plaisanterie, parce que cela faisait aussi partie, jusqu'alors, de la convivialité et du besoin de

parler de tout, même si c'est im-politiquement correct, et, surtout, de rire, de tout. Rabelais, en 2024, aurait été emprisonné ! On se souvient de ces 2 collègues du Slip français et amis qui avaient décidé de se grimer en Africains pour rigoler pendant une soirée privée mais avaient commis l'énorme erreur, ne voyant pas le problème, de relayer sur les réseaux sociaux leurs déguisements.

Ils l'ont payé cher. Mis à pied immédiatement par leur patron "pas de ça chez nous !"....

<https://resistancerepublicaine.com/2020/01/06/le-slip-francais-raciste-tu-as-dit-que-les-africains-etaient-noirs/>

A présent c'est l'équivalent législatif qui est mis en place. Vous allez pouvoir craindre partout, dans un dîner de collègues, de copains, d'amis, de famille... l'indicateur qui ira vous dénoncer parce que vous ne pensez/parlez pas politiquement correct.

« Art. 225-16-6. – L'injure non publique commise envers une personne ou un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une prétendue race ou une religion déterminée est punie d'une amende de 3 750 euros.

⑪

« Est punie de la même peine l'injure non publique commise envers une personne ou un groupe de personnes à raison de leur sexe, de leur orientation sexuelle ou identité de genre, ou de leur handicap.

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/textes/l16b1727_proposition-loi

La proposition de loi aurait été adoptée par la commission des lois ! Ce sont des robots qui votent ? La proposition de loi aurait été adoptée par l'Assemblée nationale en première lecture. Ce sont des robots qui votent ?

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/textes/l16b2246_texte-adopte-commission

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/textes/l16t0251_texte-adopte-provisoire.pdf

Il s'agit clairement de criminaliser toute liberté d'expression qui ne serait pas conforme à la doxa des associations prétendument droidelhomliste.

Bref, c'est une incitation de plus à faire exploser le cercle familial, à perdre des amis... chacun étant susceptible de vous traîner au tribunal pour des pensées et les propos les traduisant avec lesquels il ne serait pas d'accord.

On commence à avoir des plaintes de gosses de 10 ans qui viennent à la police dénoncer leurs parents qui, insultés par eux, les auraient giflés. On va en avoir un paquet qui vont venir dénoncer les propos "racistes" ou "homophobes" du père qui leur interdit de sortir, espérant ainsi que, pendant un éventuel séjour en prison, les souris pourront danser.

Petite synthèse de Polemia

« Proposition de loi visant à renforcer la réponse pénale contre les infractions à caractère raciste, antisémite ou discriminatoire ». Voilà l'intitulé d'une loi, [votée en première lecture](#) par l'Assemblée nationale et dont tous les médias et tous les politiciens devraient parler. Il s'agit d'une nouvelle loi scélérate, destinée à museler toujours plus la liberté d'expression, dont les implications sont cauchemardesques. Nous reproduisons ici le fil Twitter de Xavier Van Lierde, journaliste à Radio Courtoisie, qui décrypte l'incroyable mécanisme liberticide derrière cette loi.

Polémia

Je me suis infligé de regarder la séance de l'Assemblée

nationale consacrée à l'examen de la loi proposant de faire des **propos privés** jugés discriminatoires, un délit. C'est un spectacle éprouvant tant il révèle la **dérive liberticide et totalitaire** de notre société.

1. TOTALITARISME

Pas un député pour s'inquiéter de l'extension du délit d'opinion à la sphère privée, alors que l'abolition de la frontière entre public et privé caractérise le totalitarisme. Preuve de cette dimension totalitaire, ces délits seront instruits sur... "délation" !

2. VERS LE TOUT DISCRIMINATOIRE

Pour faire passer en douce ce projet totalitaire, les députés mettent en avant la hausse de l'antisémitisme. Mais la loi vise en fait tous les propos prétendument discriminatoires : par exemple, les propos relatifs à l'orientation sexuelle.

3. EXEMPLE CONCRET

Un parent qui argumente en famille contre la "transition de genre" de son enfant au motif qu'un être humain ne peut changer de sexe pourra-t-il demain être poursuivi pour "propos discriminatoire" par l'association LGBT qui tient son enfant sous son emprise ?

4. POLICE DE LA PENSÉE

Comme les précédentes lois anti-discriminations, celle-ci ne vise pas seulement les "actes" mais les "propos".

La conséquence inévitable est l'instauration d'une "police de la pensée" chargée de traquer les propos divergents jusque dans la sphère privée.

5. VERS UNE EXTENSION À TOUS LES SUJETS DE CONTROVERSE ?

Dès lors que cette intrusion dans la sphère privée sera validée, pourquoi ne s'étendrait-elle pas à d'autres sujets de controverses. Au hasard : les politiques sanitaires, les questions climatiques, géopolitiques...

6. CONCLUSION

Quelles que soient ses intentions (chaque député y mettra les siennes), cette loi enclenche une effroyable mécanique liberticide et totalitaire que tous les amoureux de la pensée libre devraient combattre de toutes leurs forces. On peut (encore) rêver...

Xavier Van Lierde

08/03/2024

Source : [Twitter](#)

www.polemia.com

Bon, ça ne s'arrange pas et on pourrait finir par être blasés, tant les horreurs quotidiennes sont nombreuses. C'est aussi fait pour ça, que les gens refusent de savoir, histoire de pouvoir encore rire et savourer les bonnes choses de la vie.

Mais je m'interroge, quant à moi, sur le vent de folie qui souffle à l'Assemblée nationale où, si je ne m'abuse, même des patriotes votent pour le politiquement correct de la mise dans la Constitution de l'IVG. Au train où ça va, tout va passer crème, de peur d'être traités d'extrême-droite...

Liste des députés ayant voté la loi ci-dessous.

Tous les macroniens et leurs amis bien sûr, adeptes forcenés du totalitarisme. Je n'ai pas trouvé de [députés du RN](#), sauf erreur mais je n'ai pas le temps de tout vérifier. [Pour la Nupes](#), il faut vérifier. Quant aux [députés LR](#), je n'en ai pas vu non plus. Merci aux lecteurs avertis de nous signaler mes oublis.

[(1)](1) Ce groupe est composé de : M. Damien ABAD, Mme Caroline ABADIE, M. Damien ADAM, M. Éric ALAUZET, M. David

AMIEL, M. Pieyre-Alexandre ANGLADE, M. Jean-Philippe ARDOUIN, M. Antoine ARMAND, M. Quentin BATAILLON, M. Clément BEAUNE, M. Olivier BECHT, M. Belkhir BELHADDAD, M. Mounir BELHAMITI, Mme Fanta BERETE, M. Denis BERNAERT, M. Benoît BORDAT, Mme Élisabeth BORNE, M. Éric BOTHOREL, M. Florent BOUDIÉ, Mme Chantal BOULOUX, Mme Pascale BOYER, Mme Yaël BRAUN-PIVET, Mme Maud BREGEON, M. Anthony BROSSE, Mme Anne BRUGNERA, Mme Danielle BRULEBOIS, M. Stéphane BUCHOU, Mme Françoise BUFFET, Mme Céline CALVEZ, Mme Eléonore CAROIT, M. Lionel CAUSSE, M. Pierre CAZENEUVE, M. Jean-René CAZENEUVE, Mme Émilie CHANDLER, M. Yannick CHENEVARD, Mme Mireille CLAPOT, Mme Fabienne COLBOC, Mme Claire COLOMB-PITOLLAT, M. François CORMIER-BOULIGEON, Mme Bérangère COUILLARD, Mme Laurence CRISTOL, M. Dominique DA SILVA, Mme Christine DECODTS, Mme Julie DELPECH, M. Frédéric DESCROZAILLE, M. Benjamin DIRX, Mme Ingrid DORDAIN, Mme Nicole DUBRÉ-CHIRAT, M. Philippe DUNOYER, Mme Stella DUPONT, M. Olivier DUSSOPT, M. Philippe EMMANUEL, Mme Sophie ERRANTE, M. Philippe FAIT, M. Marc FERRACCI, M. Jean-Marie FIÉVET, M. Philippe FREI, M. Jean-Luc FUGIT, M. Thomas GASSILLOUD, Mme Anne GENETET, M. Raphaël GÉRARD, M. Hadrien GHOMI, M. Éric GIRARDIN, M. Joël GIRAUD, Mme Olga GIVERNET, M. Guillaume GOUFFIER VALENTE, Mme Carole GRANDJEAN, M. Jean-Carles GRELIER, Mme Marie GUÉVENOUX, Mme Claire GUICHARD, M. Benjamin HADDAD, Mme Nadia HAI, M. Yannick HAURY, M. Alexandre HOLROYD, M. Sacha HOULIÉ, Mme Monique IBORRA, M. Alexis IZARD, M. Jean-Michel JACQUES, Mme Caroline JANVIER, M. Guillaume KASBARIAN, Mme Brigitte KLINKERT, M. Daniel LABARONNE, M. Emmanuel LACRESSE, Mme Amélia LAKRAFI, Mme Virginie LANLO, M. Michel LAUZZANA, M. Pascal LAVERGNE, Mme Sandrine LE FEUR, M. Didier LE GAC, M. Gilles LE GENDRE, Mme Constance LE GRIP, Mme Annaïg LE MEUR, Mme Christine LE NABOUR, Mme Nicole LE PEIH, M. Fabrice LE VIGOUREUX, M. Vincent LEDOUX, M. Mathieu LEFÈVRE, Mme Patricia LEMOINE, Mme Brigitte LISO, M. Jean-François LOVISOLO, M. Sylvain MAILLARD, Mme Laurence MAILLART-MÉHAIGNERIE, Mme Jacqueline MAQUET, M. Bastien MARCHIVE, M. Louis MARGUERITTE, M. Christophe MARION, Mme Sandra

MARSAUD, Mme Alexandra MARTIN (GIRONDE), M. Didier MARTIN, M. Denis MASSÉGLIA, M. Stéphane MAZARS, Mme Graziella MELCHIOR, M. Ludovic MENDES, Mme Lysiane MÉTAYER, M. Nicolas METZDORF, Mme Marjolaine MEYNIER-MILLEFERT, M. Paul MIDY, Mme Laure MILLER, M. Benoit MOURNET, M. Karl OLIVE, M. Nicolas PACQUOT, Mme Sophie PANONACLE, Mme Astrid PANOSYAN-BOUVET, M. Didier PARAKIAN, M. Didier PARIS, Mme Charlotte PARMENTIER-LECOQ, M. Emmanuel PELLERIN, M. Patrice PERROT, Mme Anne-Laurence PETEL, Mme Michèle PEYRON, Mme Béatrice PIRON, M. Jean-Pierre PONT, M. Éric POUILLIAT, Mme Natalia POUZYREFF, M. Rémy REBEYROTTE, M. Robin REDA, Mme Cécile RILHAC, Mme Véronique RIOTTON, Mme Stéphanie RIST, Mme Marie-Pierre RIXAIN, M. Charles RODWELL, M. Xavier ROSEREN, M. Jean-François ROUSSET, M. Lionel ROYER-PERREAUT, M. Thomas RUDIGOZ, Mme Laetitia SAINT-PAUL, M. Mikaele SEO, M. Charles SITZENSTUHL, M. Philippe SOREZ, M. Bertrand SORRE, Mme Violette SPILLEBOUT, M. Bruno STUDER, Mme Liliana TANGUY, Mme Sarah TANZILLI, M. Jean TERLIER, Mme Huguette TIEGNA, M. Stéphane TRAVERT, M. David VALENCE, M. Olivier VÉRAN, Mme Annie VIDAL, M. Patrick VIGNAL, Mme Corinne VIGNON, M. Stéphane VOJETTA, M. Lionel VUIBERT, M. Guillaume VUILLETET, M. Christopher WEISSBERG, M. Éric WOERTH, Mme Caroline YADAN, M. Jean-Marc ZULESI.

En tout cas, ça se gâte... Il n'est pas étonnant, finalement, que depuis 12 ans les Français donnent tous les pouvoirs à des dictateurs mondialistes ennemis de la France. Sans doute que nos ennemis récoltent ce qu'ils ont semé depuis 50 ans en transformant l'école et la presse...